



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande d'agrandissement des bâtiments d'élevage et par la transformation d'un lieu d'élevage porcin existant ayant comme résultat une augmentation de la production annuelle de phosphore de 3 955 kilogrammes d'anhydride phosphorique (P_2O_5), par rapport aux droits d'exploitation, d'un lieu d'élevage porcin portant celle-ci à 10 058 kg de P_2O_5 par année.

Le lieu d'élevage est situé sur les lots 9a et 9c, rang 1, cadastre du canton de Wolfestown, municipalité de Saint-Julien.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le 7 septembre 2010 cette demande a été jugée conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Julien.

En conséquence, conformément à l'article 165.4.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 novembre 2010 à 19 heures 30**, au 794, chemin de Saint-Julien (Petite salle du centre communautaire) à Saint-Julien. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance d'un permis de construction relatif à l'agrandissement des bâtiments d'élevage et à la transformation d'un lieu d'élevage

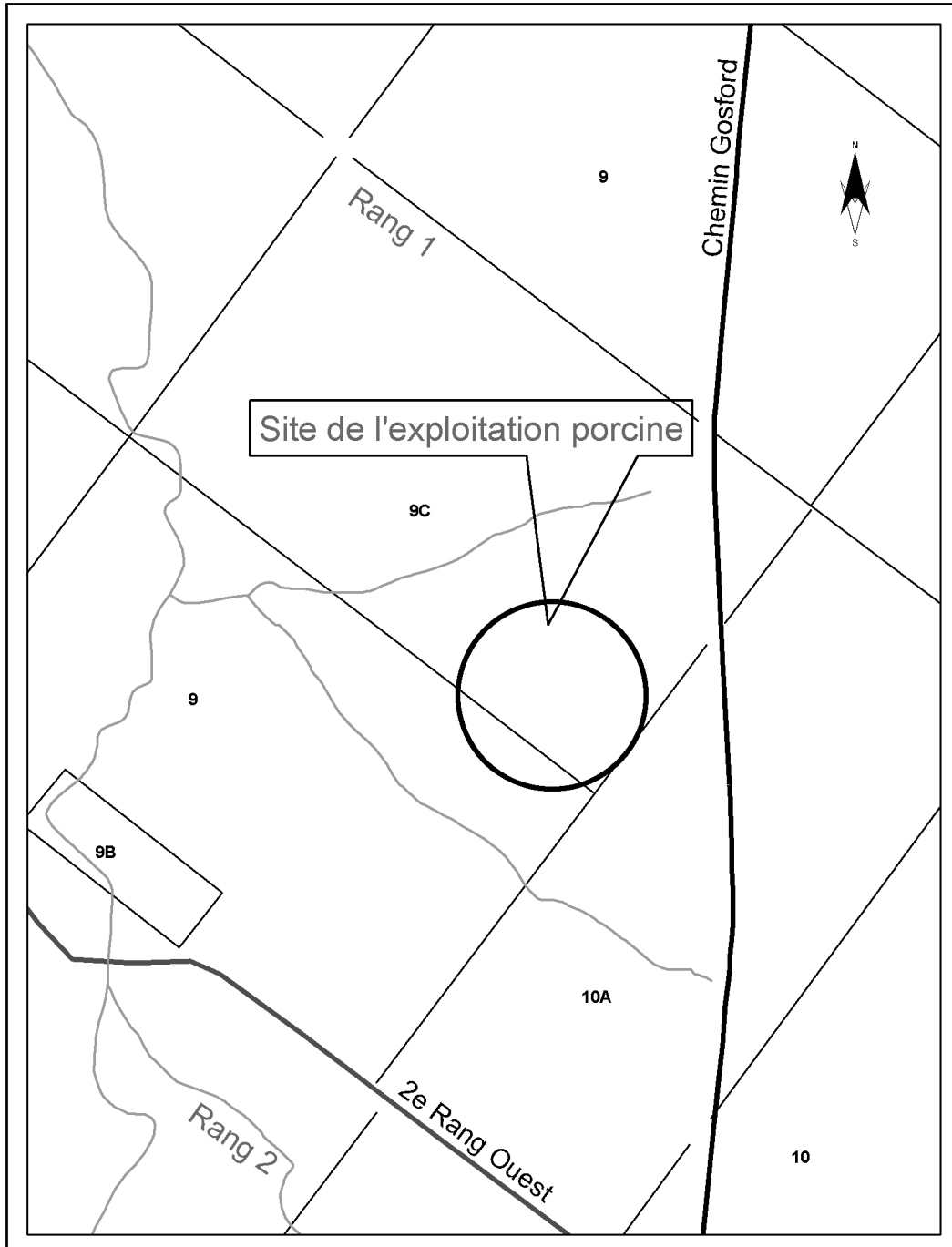
existant sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau de la municipalité de Saint-Julien, sis au 787, chemin de Saint-Julien, Saint-Julien jusqu'au 19 novembre 2010, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30. Les documents sont également disponibles pour consultation jusqu'au 19 novembre 2010 à la MRC des Appalaches, au 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines, du lundi au vendredi entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures.

Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission ou à la MRC des Appalaches, au 3830 boulevard Frontenac, Thetford Mines, jusqu'au 19 novembre 2010 inclusivement.

L'endroit prévu pour l'agrandissement des bâtiments d'élevage et par la transformation d'un lieu d'élevage existant se situe au 453, chemin Gosford, Saint-Julien (voir le croquis ci-dessous).

Croquis de l'endroit prévu pour l'agrandissement des bâtiments d'élevage et par la transformation d'un lieu d'élevage existant.



DONNÉ à Thetford Mines, ce 20 octobre 2010.

Marie-Eve Mercier, directrice générale, secrétaire-trésorière